

RAPPORT DU MAIRE

Selon les dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

États financiers 2019

Nos états financiers ont été vérifiés par la firme Groupe RDL Thetford/Plessis inc., et ont été déposés au Conseil le 12 mai 2020. Selon le rapport financier, pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2019, la situation financière était la suivante :

Revenus de fonctionnement de l'exercice	1 421 503 \$
Charges de fonctionnement de l'exercice	1 391 766 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice	111 991 \$
Excédent de fonctionnement accumulé non affecté	489 676 \$
Dette à long terme	469 794 \$

Rapport de l'auditeur indépendant

L'auditeur indépendant a émis un rapport avisant que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Pierre-Baptiste au 31 décembre 2019 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

En conclusion, financièrement l'année 2019 fut équilibrée au niveau des dépenses courantes.

En 2019,

Les travaux de réaménagement du poste de pompage des eaux usées ont été réalisés au coût de 143 102 \$.

L'installation d'une nouvelle génératrice au réseau d'aqueduc au coût de 82 331 \$.

Des travaux de creusage de fossés ont été réalisés pour la somme de 60 000.00 \$.

Des quais neufs pour le débarcadère du lac Joseph ont été installés au coût de 7 440 \$.

L'achat de chaises et de tables neuves pour remplacer le mobilier de la salle au coût de 14 987 \$.

L'installation de bancs de parc au sentier des générations au coût de 8 963 \$.

DONNÉ À ST-PIERRE-BAPTISTE, CE 9^e JOUR DE JUIN 2020

Donald Lamontagne, maire